

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.02.12-013 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

L'an deux mil dix neuf, le douze février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de procurations : 7
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2019

Mairie de Parempuyre
12 rue de la Poste

19 FEV. 2019

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
BARLAND François		X	de FRANÇOIS Béatrice
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	PAGADOY Michel
LAGARRIGUE Henri		X	LALANNE Nicole
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2019.02.12-013 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu l'avis des Commissions réunies en date du 4 février 2019,
- Considérant les projets programmés par la ville et les domaines d'intervention financés par cette dotation de l'État,

Pour l'année 2019, deux projets sont susceptibles d'être éligibles au titre de la D.E.T.R. : un dossier concernant la construction de la Maison des associations comprenant un espace de co-working et d'un musée des anciens combattants, et un dossier concernant la réalisation d'un plateau sportif à Fontanieu.

Projet n°1 – Construction d'un bâtiment ayant pour vocation d'accueil la Maison des Associations, un espace de télétravail et un musée des anciens combattants.

La Commune de Parempuyre souhaite créer un lieu associatif unique et clairement identifié, qui permette à la fois de fédérer les associations et de leur apporter davantage de moyens pour réaliser leur objet social. Cet espace sera un lieu partagé et ouvert à toutes les associations socioculturelles de Parempuyre. Il sera moderne, durable et souple d'utilisation. Outre ce volet associatif, central dans le projet, la Commune souhaite aller plus loin en partageant l'équipement avec des télétravailleurs. Les modalités de travail des indépendants comme des salariés évoluent aujourd'hui fortement dans l'agglomération bordelaise comme dans d'autres grandes métropoles. Et le positionnement géographique de Parempuyre laisse penser que la création d'un espace de travail partagé pourrait répondre aux attentes de certaines personnes, à la recherche de davantage de proximité ou de relations sociales au travail.

L'association des anciens combattants de Parempuyre (UNC Parempuyre) joue un rôle important sur le territoire de la Commune. Elle bénéficie d'une collection importante d'uniformes, armes et objets militaires, qu'ils souhaitent aujourd'hui mieux valoriser afin de remplir leur devoir de mémoire et de sensibiliser le public, notamment scolaire, à l'histoire de l'armée française.

Dans le cadre de ce projet, la ville a donc décidé de créer un musée des anciens combattants, qui sera en relation avec l'équipement associatif.

Pour répondre à l'ensemble de ces préoccupations, la Commune de Parempuyre a donc décidé de construire un nouvel équipement polyvalent, ouvert à la fois aux associations et aux télétravailleurs de son territoire. Il s'agit d'une opération de construction neuve et d'aménagement des espaces extérieurs d'agrément et de stationnement. Le coût total des travaux a été estimé à 1 489 548,12 € H.T. La notion de coût doit aussi être comprise dans sa dimension de coût global ; les choix techniques devront privilégier la qualité, pour optimiser la durabilité et minimiser autant que possible la maintenance.

L'équipement doit être attractif et perçu comme convivial, accueillant et ouvert depuis l'espace public. Son entrée doit être parfaitement visible, et chaque personne qui passe à côté doit pouvoir immédiatement identifier ses fonctions et son rôle.

Les façades de l'équipement doivent offrir une transparence maîtrisée sur les espaces intérieurs : l'objectif est de laisser aux personnes extérieures la possibilité de voir ce qu'il s'y passe, tout en conservant suffisamment de confidentialité et d'intimité pour les personnes qui se trouvent à l'intérieur, qu'il s'agisse d'associations ou de travailleurs.

L'équipement accueillera une très grande variété d'utilisateurs et d'usagers. Les espaces de l'équipement seront d'une grande souplesse d'utilisation. Les espaces associatifs comme les espaces de travail peuvent en effet être sujets à des utilisations très diverses et à de fréquentes réorganisation du mobilier. Le choix des matériaux et la morphologie des espaces devront prendre en compte cette donnée.

Enfin, les espaces intérieurs et extérieurs de l'équipement devront offrir un grand confort d'usage, qui se traduit notamment par :

- le confort visuel : qualité de l'éclairage naturel et artificiel, qualité des vues, choix des matériaux et des couleurs ;
- le confort acoustique : isolement de qualité entre les espaces, intelligibilité de la parole, réverbération limitée ;
- le confort thermique : ventilation, maîtrise de la température et de l'humidité de l'air.

Dans l'hypothèse d'une participation maximale le tableau de financement de cette opération serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Gros œuvre	473 261,97	DETR	280 000,00
Étanchéité	63 317,59	Emprunt	1 000 000,00
Menuiseries extérieures	257 950,00	Autofinancement	209 548,12
Cloisons - Doublage	65 125,37		
Menuiseries intérieures	48 363,50		
Sols souples	64 488,68		
Plâtrerie	20 800,00		
Electricité	108 000,45		
Plomberie – CVC	158 355,02		
VRD – Terrassement	229 885,54		
TOTAL	1 489 548,12	TOTAL	1 489 548,12

Projet n°2 : réalisation d'un plateau multisports.

Le projet comprend la création d'un plateau multisports bordé par des couloirs destinés à l'enseignement de l'athlétisme. L'éducation physique et sportive est une composante des programmes scolaires. Le sport à l'école joue un rôle déterminant dans l'apprentissage du "vivre ensemble" et participe pleinement à la santé des élèves. Il est donc primordial que les élèves puissent pratiquer des activités sportives dans des conditions optimales.

Afin d'offrir la possibilité aux équipes enseignantes et éducatives (ALSH, TAPS) du groupe scolaire de Fontanieu de pratiquer des activités physiques et sportives de plein air sans avoir à multiplier les déplacements en transport qui sont coûteux et néfastes pour l'environnement, l'équipement sera implanté à proximité du nouveau groupe scolaire.

Cet équipement à vocation à devenir, en outre, un espace de loisirs ouvert en dehors des heures des activités scolaires à la population (jeunes, familles). L'ouverture sur l'extérieur constituera une invitation permanente à la pratique du sport. Il pourra être utilisé également lors de manifestation ou d'évènements à vocations festives ou culturelles.

Ainsi cet équipement doit participer à l'animation de la ville, avec une empreinte à la fois ludique et sociale, en favorisant la rencontre et l'échange quelles que soient les conditions météorologiques. Il s'agit donc d'une véritable structure de proximité visant à compléter l'offre d'équipements récemment aménagés dans cette partie de la ville (pistes cyclables, aires de jeux pour les enfants).

Dans l'hypothèse d'une participation maximale le tableau de financement de cette opération serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Gros œuvre	48 906,80	DETR	35 000,00
Equipements et sols sportifs	52 908,00	Emprunt	200 000,00
VRD – Terrassement	293 897,64	Autofinancement	160 712,44
TOTAL	395 712,44	TOTAL	395 712,44

Il vous est demandé d'autoriser Madame Le MAIRE à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Gironde au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2019 avec par ordre de priorité :

- la construction de la maison des associations, de l'espace de télétravail et du musée des anciens combattants,
- la réalisation d'un plateau sportif pour le groupe scolaire de Fontanieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

✚ **Autorise** Madame Le MAIRE à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Gironde au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2019 avec par ordre de priorité :

- la construction de la maison des associations, de l'espace de télétravail et du musée des anciens combattants,
- la réalisation d'un plateau sportif pour le groupe scolaire de Fontanieu.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 12 février 2019
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre